



Access42

DECLARATION D'ACCESSIBILITE MA CARRIERE

08/06/2022

Table des matières

DECLARATION D'ACCESSIBILITE	3
État de conformité	3
Résultats des tests.....	3
Contenus inaccessibles.....	3
Technologies utilisées pour la réalisation du site	4
Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus.....	4
Retour d'information et contact	4
Voies de recours	5

Déclaration d'accessibilité

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au service [Ma Carrière](#).

L'audit de conformité réalisé le 06 décembre 2021 par la société Access42.

État de conformité

Le site Ma Carrière (<https://affcar.info-retraite.fr>) est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#), en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 06 décembre 2021 par la société Access42 révèle que le site est conforme à **54,17%** au RGAA version 4.1. L'échantillon des pages du site ayant fait l'objet d'une vérification de conformité est le suivant :

Tableau 1 Echantillon de test

N° page	Titre de la page	URL
P01	Accueil - Ma carrière	https://affcar.info-retraite.fr/carriere
P02	Mes périodes	https://affcar.info-retraite.fr/periodes
P03	Mes droits	https://affcar.info-retraite.fr/synthese
P04	Besoin d'aide	https://affcar.info-retraite.fr/carriere Bouton besoin d'aide ou menu > besoin d'aide
P05	A propos du service	https://affcar.info-retraite.fr/carriere Menu > à propos du service
P06	Page erreur technique	https://affcar.info-retraite.fr/technical-pbm

Contenus inaccessibles

Non-conformités

- Des images de décoration ne sont pas ignorées des technologies d'assistance ;
- Des images porteuses d'information n'ont pas d'alternative ;
- Des contrastes sont insuffisants sur des textes ;
- Des tableaux ont des cellules d'en-têtes qui ne sont pas correctement déclarées ni associées aux cellules de données ;
- Des liens dont l'intitulé n'est pas explicite ou des liens vides ;
- Des fonctionnalités JavaScript qui ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance ou ne sont pas accessibles au clavier, notamment des contenus qui s'affichent et se masquent, ou encore des éléments cliquables qui ne sont pas implémentés comme des boutons ou des boutons qui n'ont pas d'intitulé ;
- Des erreurs de validation du code ;
- Les pages n'ont pas un titre de page pertinent ;
- Des textes ne sont pas implémentés dans des balises de paragraphes ;
- Quelques problèmes au niveau de la structure et la hiérarchie de titres ;
- Des problèmes dans la structure des pages et la définition de leurs zones principales ;
- Des suites d'éléments qui ne sont pas structurées avec des listes ;
- L'invisibilité de la prise de focus sur plusieurs éléments interactifs ;

- Des informations uniquement données par la forme ;
- Des informations qui ne sont plus visibles lorsque les propriétés d'espacement de texte sont redéfinies ;
- Des contenus additionnels apparaissant à la prise de focus ou au survol qui ne sont pas contrôlables par l'utilisateur (infobulles) ;
- Des champs de formulaire dépourvus d'étiquettes ou qui ont des étiquettes qui ne sont pas reliés à leur champ ;
- L'absence de lien d'accès rapide au contenu principal des pages ;
- Une durée de session limitée sur laquelle l'utilisateur n'a pas de contrôle ;

Dérogations pour charge disproportionnée

L'application propose dans la page "Ma carrière" une frise résumant les principales données disponibles. Cette frise possède un système de filtres visuels et en cliquant sur la frise elle-même l'utilisateur ou l'utilisatrice peut obtenir un résumé des informations relatives à une période donnée.

Pour des raisons techniques, la mise aux normes RGAA de ce composant nécessiterait qu'il soit intégralement redéveloppé ce qui représente en l'état du développement du projet un volume de travail très conséquent.

Toutes les informations présentes sur cette frise sont disponibles par ailleurs de manière détaillée dans les autres pages de l'application, notamment la page "mes périodes".

Pour ces raisons le composant "frise chronologique" et le système de filtres visuels qui y est associé sont dérogés pour charge disproportionnée.

Ces éléments feront l'objet de travaux ultérieurs lors d'une des phases d'évolution prévues pour l'application.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiés, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

Tableau 2 Base de référence utilisée pour vérifier la compatibilité avec l'accessibilité

Agent utilisateur	Technologie d'assistance
Firefox 95	NVDA 2021.2
Firefox 95	JAWS 2020
Safari (14.1)	VoiceOver (macOS Big Sur - 11.5)

Retour d'information et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

La Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne 2022 s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

La Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne 22 invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un [formulaire de contact](#) ;
- la [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.